

REGLEMENT INTERNAT



Année scolaire 2021-2022

Ce document est consultable en ligne sur
www.mfr-plabennec-ploudaniel.fr

MFR Plabennec - Ploudaniel
15 rue des écoles 29860 PLABENNEC

 02.98.40.40.73 www.mfr-plabennec-ploudaniel.fr Facebook : [MFRPLABENNEC-PLOUDANIEL](https://www.facebook.com/MFRPLABENNEC-PLOUDANIEL)

FONCTIONNEMENT

L'internat est un service accordé aux familles. Le principe essentiel sur lequel il fonctionne est celui de la recherche d'un juste équilibre entre les temps de travail, de repos et de loisirs. Sa mise en oeuvre est fonction des conditions matérielles de l'accueil des élèves, des moyens dont dispose l'établissement, du degré de responsabilité des élèves et du respect des règles de sécurité.

Tout manquement aux règles énoncées dans ce règlement d'internat entraînera une punition ou une sanction pouvant aller de la retenue à l'exclusion temporaire ou définitive selon la gravité des faits. Le présent règlement est complémentaire du règlement intérieur de l'établissement et ne saurait s'y substituer.



1 - LES HORAIRES

6h45 : Réveil

De 7h15 à 7h30 : **Petit déjeuner** servi (tenue de cours exigée)

7h45 : **Fin du Petit Déjeuner**. Rangement des chambres et début des services

8h00 : **Fermeture de l'internat**

12h30 - **Déjeuner** : (vendredi : 12h00)

19h00 : **Dîner**

De 17h45 à 19h00 : **Etude** tous les soirs en salle d'études ou salle informatique / aide au devoir

21h30 : **Ouverture de l'internat** (sauf le lundi 21h) - *L'heure de coucher peut varier fonction des activités (sortie cinéma, lazergame, etc..)*

L'accès à l'internat est interdit en journée. En conséquence, l'élève interne doit, dès le matin, se munir de toutes ses affaires de cours (y compris pour les ateliers et l'E.P.S.). Il n'y aura aucune exception.

Pour les internes, **la présence à l'intérieur de l'établissement est obligatoire de 8h00 à 17h45. Il leur est formellement interdit de quitter l'établissement sauf accord de la Vie Scolaire**

Les internes peuvent demander une autorisation de sortie exceptionnelle à la Vie Scolaire (RDV médical, leçon de code ou de conduite etc...). A noter que les autorisations de sorties peuvent être également téléchargées et imprimées sur www.mfr-plabennec-ploudaniel.fr

Pour les sorties régulières (club sportif, ...), il sera demandé **une attestation d'activité** à remettre à la Vie Scolaire.



2 - L'ÉTUDE

Etude du soir : L'étude, prévue dans l'emploi du temps de **17h45 à 19h** est **un temps de présence obligatoire et de travail**. Dans un souci de respect des autres, le silence et la ponctualité y sont exigés.

Une permanence pour les travaux de groupe ou d'aide aux devoirs est proposée avec l'accord préalable de la Vie Scolaire ou des surveillants. Les ordinateurs mis à la disposition dans la salle d'informatique ne doivent servir qu'à un usage scolaire.



3 - LES CHAMBRES

Les chambres sont attribuées par la Responsable d'Internat selon une répartition non discutable. Les élèves doivent s'y conformer. Elle seule peut décider si un.e élève peut changer de chambre.

Les occupants d'une chambre sont responsables et doivent veiller à **ranger correctement** les lits et leurs effets personnels de préférence dans les armoires.

Le déplacement des meubles est interdit.

Pour la sécurité, les issues des chambres ne doivent pas être encombrées et rester accessibles en permanence, les appareils de cuisson ou de chauffage, comme toute installation électrique provisoire (comme les multi-prises, par exemple), ne sont pas admis.

Ne doivent se trouver dans les chambres que les occupants de celle-ci. Chacun.e est tenu.e de respecter l'état du matériel et des locaux ainsi que la disposition de ceux-ci.

Les petites réparations seront signalées rapidement à la personne responsable. Un état des lieux de chaque chambre est fait régulièrement. Les dégradations éventuellement commises (meubles, vitres, carrelage, murs, literies, ...) seront facturées. Les élèves prennent en charge l'entretien de leur chambre. Un contrôle sera effectué le matin.



BRUIT : Le calme est nécessaire pendant les heures de travail et après 22 heures.

L'utilisation d'enceintes portables ne doit en aucun cas gêner le bon fonctionnement de l'internat. Elles doivent être utilisées de façon discrète.



L'utilisation des ordinateurs portables ainsi que les téléphones portables est tolérée à l'internat jusqu'à 22 heures. Passé ce délai, en cas d'utilisation, le maître d'internat confisquera les appareils jusqu'au vendredi 16h30 et seront déposés à la Vie Scolaire.



4 - SALLE DE RESTAURATION - SELF

Après chaque repas pris en salle de restauration, les internes doivent faire vérifier leur secteur par la Responsable d'internat avant de quitter le self.



5 - RETARDS ET LES ABSENCES

Toute absence ou retard à l'internat doit être signalé immédiatement par téléphone par la famille, ou par le jeune en sortie.

En semaine de 7h45 à 17h15 au 02.98.40.40.73 (Vie Scolaire), puis auprès de la Responsable d'Internat au 02 98 40 40 73

Ces absences ou retards devront être justifiés par courrier, fax (02.98.40.41.97), mail admin.plab29@wanadoo.fr ou par autorisations à télécharger, à imprimer sur www.mfr-plabennec-ploudaniel.fr et à remettre à la Vie Scolaire.

SORTIE DU MERCREDI : Seuls Les élèves internes en classe de CAPA 2, 1^{ère} et Terminale Bac Professionnel, ainsi que les apprentis majeurs peuvent sortir librement le mercredi soir entre 20h00 et 21h30. Les sorties seront autorisées avec l'accord écrit des parents et sous la responsabilité des parents. **[Sortie libre des internes le mercredi : Case à cocher sur le coupon-réponse à remplir en dernière page et à remettre à la Vie Scolaire]**

La fiche de sortie devra être signée auprès de la Responsable d'internat au départ ET au retour. Cette autorisation de sortie, peut, en cas de résultats insuffisants, de problème de comportement ou de retards abusifs à l'internat, être suspendue voire annulée.

En cas de consommation de produits illicites, l'élève se verra interdire toute sortie ultérieure et notifier une convocation à la Vie Scolaire.



6 - DEPART DES INTERNES

L'accueil des internes n'est pas assuré le vendredi soir, pendant les congés scolaires et les jours fériés.

Lors de leur départ en week-end ou en vacances, pour des raisons d'hygiène notamment, les internes doivent, soit ramener leurs affaires (linge de lit notamment) chez eux, soit stocker ce qui reste à la Bagagerie le temps du Week-end, s'ils sont présents en Centre le lundi suivant.

Les internes doivent faire vérifier l'état de propreté de la chambre par la Responsable d'internat le vendredi matin et ne partir que quand ils en ont reçu l'autorisation



7 - FOYER ET ACTIVITES DE DETENTE

Le foyer est un espace de détente. Il est notamment équipé de jeux (baby-foot, ...). Il est ouvert après les repas, avant et après l'étude du soir. C'est un espace de convivialité qui doit rester propre. En cas de dégradation, les élèves concernés se verront facturés les dégâts. Le foyer peut être également fermé une semaine entière en cas de dégradations. Il est interdit d'y consommer boissons et nourriture.

L'équipe éducative encourage les internes à participer aux concours de poésie, nouvelles, B.D., choix de livres, **projets** initiés par la Responsable d'internat ou les élèves eux-mêmes.

Lors des **sorties** (cinéma, bowling, etc ...), l'élève doit avoir une tenue exemplaire : il-elle représente la MFR. Tout manquement au règlement sera sanctionné.



8 - RESPECT DE SOI

Les internes doivent veiller à faire une toilette quotidienne. Ils-elles doivent adopter une tenue décente le soir et respecter l'intimité des autres pensionnaires.

Pour des raisons d'hygiène, les draps et alèses personnelles doivent être changés tous les 15 jours et enlevés à chaque départ de vacances scolaires ou en fin de quinzaine à la MFR. A cette occasion, les couvertures doivent être pliées et déposées sur le lit.

Le matin, le lit doit être fait, les effets personnels pliés dans les armoires rangées et fermées avec le cadenas. Les chambres doivent rester propres et rangées, la fenêtre ouverte.

- ✚ Nourriture : pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire, **la consommation de nourriture est interdite à l'internat**. La consommation de friandises est soumise à un contrôle du personnel d'internat et doit rester en corrélation avec les actions de santé de la MFR.
- ✚ Sanitaires : accessibles à l'ouverture de l'internat (douche interdite avant 6h45). La salle de douche présente dans chaque chambre doit être nettoyée après usage.
- ✚ Affichage : pour éviter une dégradation précoce des murs, il faut limiter l'affichage à son espace personnel, l'affichage reste à l'appréciation de la Responsable d'internat..
- ✚ Argent et objets précieux : Toute détention d'objets précieux et onéreux est à éviter. Chaque élève est personnellement responsable de l'argent ou des objets précieux qu'il amène avec lui à l'internat. En cas de vol ou de dégradation l'élève en fera la déclaration à son assurance.
- ✚ Ordinateurs / Téléphone portable / Enceintes Bluetooth,... : ils peuvent être utilisés dans le respect des horaires (jusqu'à 22h) et de la tranquillité des autres internes, mais restent sous la responsabilité exclusive de l'élève. En cas de vol ou de dégradation l'élève en fera la déclaration à son assurance.



8 - SANTE

Les parents doivent informer la Vie Scolaire par écrit dès lors que leur enfant suit un traitement médical. Dans ce cas, l'ordonnance, et les médicaments (en totalité) sont stockés à l'infirmerie. **En aucun cas, un élève ne peut garder des médicaments**. Lorsque qu'un interne est malade, il doit obligatoirement aller à l'infirmerie. Dans ce cas, la famille sera avertie par téléphone par la MFR et elle devra prendre les dispositions nécessaires pour venir le chercher au lycée. **Il est exclu qu'un élève souffrant rentre seul dans sa famille.**

Quelques contacts utiles

ACCUEIL / STANDART

Site de Plabennec Mme Michelle PIRIOU - Mme Bénédicte BIZIEN - **02.98.40.40.73**

Site de Ploudaniel Mme Katell MER - **02.98.83.61.87**

Directeur de la MFR PLABENNEC-PLOUDANIEL : M. Sébastien SIMON

VIE SCOLAIRE / BUREAU DES ENTREES

Responsable - *Plabennec* : M. Marc PERON, directeur-adjoint en charge de la vie scolaire

INTERNAT Responsable - *Plabennec* : Mme Armel MOIGN – **02.98.40.40.73**

Responsable - *Ploudaniel* : Mme Brigitte BOUCHER - **02.98.83.61.87**

Le non-respect du présent règlement de l'internat peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'internat, ainsi des sanctions visées par le règlement intérieur de l'école.

INTERNAT - REGLEMENT INTERIEUR



Ce document est consultable en ligne sur www.mfr-plabennec-ploudaniel.fr

NOM : PRENOM :
CLASSE :

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET SIGNATURES

Après avoir pris connaissance intégralement de ce règlement, merci d'apposer votre signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Merci de conserver précieusement le règlement et **rendre ensuite cette dernière feuille intitulée « Acceptation du règlement et signatures » au formateur / à la formatrice responsable de la classe**

LA PRESIDENTE DE LA MFR	LE DIRECTEUR de la MFR	LE DIRECTEUR-ADJOINT, <i>Responsable de la Vie Scolaire</i>
Mme LEON 	M. Sébastien SIMON 	M. Marc PERON 
L'ELEVE INTERNE		LE(S) PARENT(S) ou REPRESENTANT LEGAL
NOM : PRENOM : CLASSE :		NOM : PRENOM :
Reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur et accepte les dispositions de l'INTERNAT.		Reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur.
Date : / /		<u>Sortie libre des internes le Mercredi soir de 20h à 21h30</u> <i>(voir article 5) – Cochez l'option choisie</i>
Votre signature précédée de la mention « Lu et approuvé »		<input type="checkbox"/> J'autorise mon fils/ma fille à sortir le mercredi soir <input type="checkbox"/> Non , je n'autorise pas mon fils/ma fille à sortir le mercredi soir
« »		Date : / /
Signature :		Votre signature précédée de la mention « Lu et approuvé »
		« »
		Signature :